

Dossier

Notre eau
si précieuse :
d'où vient-elle ?



© PLU : Avancées
du dossier.

© Les travaux en
cours dans
la commune.

© Coworking :
Finalisation des
travaux.

**Vendredi 29
septembre 2023**

**Inauguration de
l'espace
coworking
à 18h00**

Mairie de Belmont

Mairie Principale - Tél : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

@ mairie@valromey-sur-seran.fr

www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h - 12h et 13h - 18h30

Mardi : 9h - 12h / Jeudi : 9h - 13h / Vendredi : 9h - 12h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12h / Sutrieu : Lundi 9h - 12h

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs. Elle est accordée pour des équipements et travaux de chauffage, d'isolation, de ventilation et certaines prestations. Elle doit être demandée avant le début des travaux ; elle est versée à la fin des travaux. Son montant est modulé selon les revenus du foyer et la nature des travaux. L'ancienneté du logement doit être d'au moins 15 ans, à l'exception des demandes de prime réalisées dans le cadre d'un changement de chaudière fonctionnant au fioul, qui peuvent concerner des logements de plus de 2 ans.

Le propriétaire s'engage à occuper son logement à titre de résidence principale (au moins 8 mois par an) dans un délai d'un an à compter de la demande de solde.

Contacts utiles : Conseiller France Rénov au 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel), ou votre espace conseil France Rénov' à la communauté de communes Bugey-Sud : **04 79 42 33 46**

Contacts d'urgence :

- ▶ Pompiers : 18 ou 112
- ▶ SAMU : 15
- ▶ Gendarmerie : 17
- ▶ Centre antipoison : 04 72 11 69 11
- ▶ Allô enfance en danger : 119
- ▶ Violences conjugales : 3919

CLIC BUGEY SUD



Accueille, écoute, informe et oriente les personnes de plus de 60 ans et leur entourage :

- Soutien à domicile
- Solutions d'accueil et d'hébergement
- Aide aux aidants
- Accompagnement dans les démarches

Accueil gratuit sur RDV :

Contactez-nous au 06 89 57 27 50 ou
maud.hernandez@ain.fr

Chasse à l'ambrosie

L'ambrosie prospère sur les terrains dénudés, les remblais, les sols peu ou mal entretenus, les chantiers, etc. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air sont suffisants pour que des manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles : rhinites, conjonctivites, trachéites, toux et parfois urticaire ou eczéma.



Pour limiter l'expansion de cette plante, les plants doivent donc être systématiquement détruits (arrachage ou fauchage, de préférence avant la floraison et en portant des gants). Nous intervenons régulièrement auprès des propriétaires ou exploitants pour leur rappeler leur obligation de déchaumer pour limiter la propagation de l'ambrosie. Pour rappel, des prescriptions sont formulées dans un arrêté préfectoral du 25/06/2019.

Le référent de notre commune est **Alain Corbel**. Vous pouvez le contacter par le biais de la mairie.

Plus d'informations sur le site de la préfecture de l'Ain.

NB : Le département de l'Ain est le 5ème département en France en termes d'infestation par l'ambrosie.

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

LES DATES CLÉS À RETENIR POUR LE LOGEMENT

6 DATES CLÉS À RETENIR

LOCATION

- 25 AOÛT 2022: GEL DES LOYERS LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE F ET G
- 1^{er} JANV 2023: LOCATION INTERDITE LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE G SI CONSOMMATION ANNUELLE > 450 KWH/M²

VENTE

- 1^{er} AVRIL 2023: AUDIT ÉNERGÉTIQUE AVANT VENTE OBLIGATOIRE* LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE F ET G
- 31 DÉC. 2024: FIN DE VALIDITÉ DES DPE ANCIENNE VERSION
- 1^{er} JANV 2025: AUDIT ÉNERGÉTIQUE AVANT VENTE OBLIGATOIRE* LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE E
- 1^{er} JANV 2028: LOCATION INTERDITE LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE F
- 1^{er} JANV 2034: AUDIT ÉNERGÉTIQUE AVANT VENTE OBLIGATOIRE* LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE D
- 1^{er} JANV 2034: LOCATION INTERDITE LOGEMENTS ÉTIQUETTE DPE E

*Pour les maisons individuelles et biens en monopropriété

Version 3- août 2022

CC AC ENVIRONNEMENT



Photo de couverture :

Notre eau provient de différentes sources du Valromey et est transportée par

74 km

de canalisations en réseau

Pauline GODET
Maire
de Valromey-sur-Séran



Chères Valsérantines, Chers Valsérantins,

L'heure de la rentrée a sonné. Parmi les 147 élèves de primaire accueillis dans les 7 classes de l'école Louis Douillet à Champagne, 84 sont des enfants de notre commune. Je souhaite à tous une très belle année scolaire. Je saisis l'occasion pour saluer l'esprit de cohésion, le professionnalisme et le dynamisme dont fait preuve l'équipe enseignante, gages de réussite et d'épanouissement pour nos enfants. Je tiens à souligner que la solidarité intercommunale, par le biais du SIVOM compétent en immobilier scolaire, permet d'investir et d'entretenir nos écoles publiques valromeysannes. En complément, la politique enfance-jeunesse, également portée par cette structure, accompagne les enfants sur les temps scolaire et périscolaire jusqu'à leur sortie de collège.

Les projets communaux sont encore nombreux. Les subventions ayant été obtenues, la seconde phase de la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie débutera à l'automne (une citerne de 120 m³, 4 poteaux incendie). Les travaux prévus de rénovation du patrimoine communal (bacs et lavoirs) seront réalisés prochainement. Les élus de la commission cimetière ont finalisé le règlement qui sera appliqué sur l'ensemble des cimetières communaux, dans un souci de conformité avec les évolutions sociétales (crémations, éloignement des familles...) qui obligent à une constante adaptation de la réglementation. La gestion des concessions et leur numérisation sont également en cours.

Par ailleurs, nous avons pris du retard sur le projet de rénovation thermique de la mairie de Sutrieu. Des diagnostics énergétiques complémentaires, des contraintes de structure liées à la mixité des usages (logements à l'étage et établissement accueillant du public en rez-de-chaussée) et une inflation sur le coût des matières premières ont nécessité de revoir le projet. Nous travaillons à son optimisation.

Je tiens aussi à mettre en lumière l'initiative du Comité du Mémorial de la Lèbe, soutenue par la commune, d'installer au lieu-dit Puy des Barres une stèle en hommage aux deux résistants de la famille DUGONE qui ont succombé aux atrocités des représailles allemandes. Cette stèle s'inscrit dans la mémoire communale, au même titre que le Monument

de la Lèbe ou la plaque commémorative de l'incendie de Saint-Maurice. Les enfants du Conseil municipal des jeunes se sont impliqués sur ce sujet de mémoire. Quoi de mieux que les poignants témoignages des « anciens » : Messieurs JUILLET, POYET et le Colonel SOYER pour provoquer chez nos jeunes conseillers admiration et respect pour ces figures fortes de notre commune.

Je terminerai en annonçant la tenue prochaine de réunions dans chacune des 4 communes déléguées afin d'échanger avec vous, lors d'un temps plus convivial et privilégié, sur les sujets qui vous tiennent à cœur, selon le planning ci-dessous.

Je vous souhaite un très bel automne.

Bien à vous.

**Réunion de rencontre des élus municipaux
à 10 heures
dans les mairies déléguées :**
Samedi 21/10 à Chongnes
Samedi 28/10 à Lompnieu
Samedi 18/11 à Sutrieu
Samedi 25/11 à Belmont



*Les petites filles
de Charles Dugone,
entourant la stèle
à la mémoire de leur aïeul.*

L'eau a conditionné la vie dès son origine. A la naissance de chacun des villages du Valromey, une source est conduite dans les bacs de pierre. Avec le développement d'après-guerre, il s'est manifesté un besoin accru d'eau potable. Le Valromey devant réaliser des adductions d'eau potable modernes et fiables a constaté l'absence de sources d'un débit estival suffisant pour couvrir, par gravité, les besoins du présent et de l'avenir.

Le syndicat intercommunal des eaux du Valromey (SIEV) a été créé pour assurer l'alimentation des réservoirs mais il n'est pas impliqué dans la distribution aux usagers.

Compte tenu de son rôle important sur notre territoire pour l'acheminement de l'eau, il nous a paru intéressant d'en rappeler l'histoire.

A noter, depuis le 1er janvier 2023, la compétence "eau et assainissement" relève de la CCBS.

- **10 mars 1961** : création du syndicat intercommunal, composé de 13 communes du Valromey et de la commune d'Hauteville.
 - **1974** : adhésion du syndicat du Bas-Valromey, incluant Belmont, Vieu, Champagne-en-Valromey et Chavornay, ainsi que cinq communes du Plateau d'Hauteville : Commaranche-en-Bugey, Champdor, Brénod, Corcelles et Thézillieu.
 - **1975** : une convention est passée avec le Syndicat mixte du Retord-Haut Valromey pour l'alimentation des Plans d'Hotonnes.
 - **Entre 1984 et 1989** : cinq communes de la Combe du Val intègrent le syndicat : Izenave, Vieu d'Izenave, Outriaz, Lantenay et Chevillard.
 - **1993** : les trois syndicats font partie intégrante du SIEV.
 - **2014** : adhésion du syndicat des eaux du Borrey (Aranc, Evosges, Nivollet-Montgriffon). Raccordement en 2019.
- Le SIEV alimentait jusqu'au 31 décembre 2022, date de sa dissolution, 25 communes situées sur 3 communautés de communes : CCBS – HBA (Haut-Bugey Agglomération) et Plaine de l'Ain sur un réseau étendu à 110 km.
- **1er janvier 2023** : transfert de la compétence de l'eau et assainissement à la communauté de communes Bugey-Sud : maintien du SIEV et dissolution du syndicat du Bas-Bugey

► Provenance de l'eau :

La nappe phréatique de Cerveyrieu formée par le Séran, l'Arvière et de nombreuses petites sources alimente notre territoire et sécurise la qualité de l'eau des sources de bette (Belmont) et Bergon (Lochieu) lors des épisodes pluvieux.

► Exploitation

Les premiers travaux sont entrepris entre 1962 et 1968, avec la création de deux puits de 40 mètres de profondeur creusés à Cerveyrieu. En 1990 deux forages supplémentaires ont été réalisés également à 40 mètres de profondeur.

La station de pompage de Cerveyrieu est équipée de 4 pompes produisant 120 m³/h, qui propulsent l'eau de Cerveyrieu (altitude de 253 m) au réservoir de Luthezieu (605m) avec une canalisation de 30 cm de diamètre.

La station de Luthezieu est composée de deux réservoirs de 200 m³, équipés de quatre pompes identiques à celles de Cerveyrieu pour refouler l'eau au réservoir de la Lèbe (945m d'altitude).

Au sommet de la Vieille Lèbe sont implantés deux réservoirs de 1 000 et 2 000 m³. Trois réseaux partent de ces réservoirs :

- Vers le Valromey (pour les Plans d'Hotonnes, station de refoulement au réservoir du Grand-Abergement). Conduite acier.
- Vers le réservoir de Thézillieu. Conduite en fonte.
- Vers le Plateau d'Hauteville et la Combe du Val. Conduite en fonte.

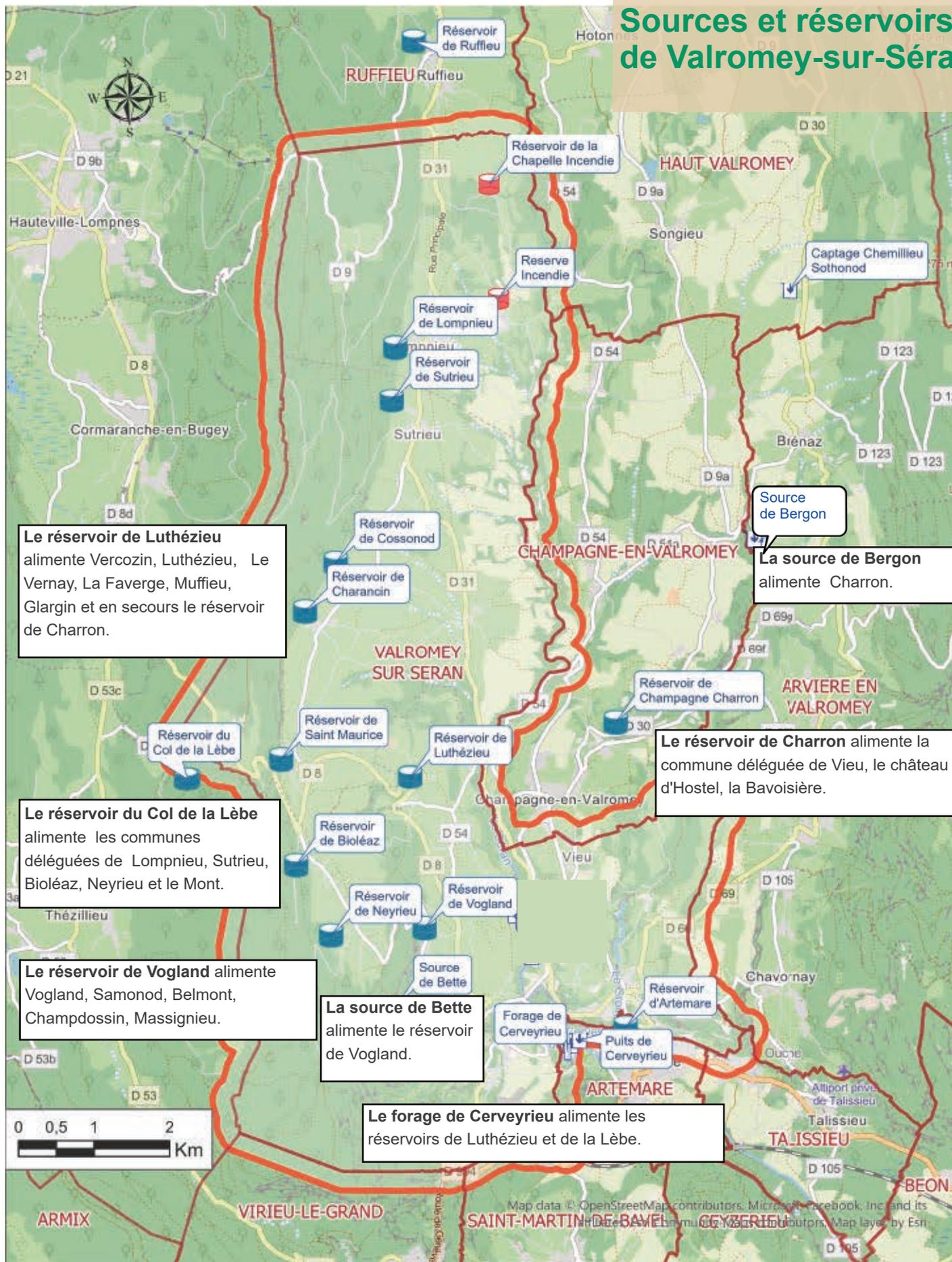
Les sécheresses se sont succédé sans que le niveau des puits ne faiblisse. L'eau du Valromey n'a jamais cessé de couler et de remonter à sa source.

Vous trouvez ci-après la cartographie des sources nous alimentant en eau et des réservoirs. Il est important de préciser qu'une interconnexion est réalisée : si une source n'alimente plus ces réservoirs, les autres prennent le relais.

Merveille d'une réalisation technique !



Sources et réservoirs de Valromey-sur-Séran



Voici un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Conseil municipal du 09 mai

• Convention Irisolaris :

Le projet de centrale photovoltaïque porté par la commune d'Arvière-en-Valromey nécessite la signature d'une convention tripartite (ONF, commune et Irisolaris) d'accueil des mesures compensatoires. Votée à 17 voix pour et une abstention.

• Demande de subventions sur les travaux ONF pour l'entretien et la plantation des forêts domaniales :

Des travaux de plantation et d'entretien sont prévus sur les forêts de Lompnieu (8386.52€) et de Sutrieu (10235.68€). Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 2640 € par le Fonds Local et 7926 € par SYLV'ACCTES. Vote à l'unanimité.

• Demande de financement au titre de la DETR pour des travaux d'entretien du petit patrimoine :

La rénovation des bacs de Massignieu, de Linod et des fours de Sutrieu, de Fitignieu est proposée pour cette année 2023. La dépense globale HT s'élève à 40352.72 €. La subvention DETR est sollicitée pour 12 105.80 € (30%), une subvention équivalente sera demandée au Département. Vote à l'unanimité.

• Demande de financement au Conseil départemental dans le cadre de la contractualisation aux pactes de territoire pour des équipements de proximité :

Les travaux de rénovation de la toiture de la salle polyvalente de Charancin (33 325.85 € HT) sont prévus et une aide financière de 30% est demandée au Département soit 9 997.75 €. Vote à l'unanimité.

• Subvention pour l'Association Sportive du Collège du Valromey :

Une subvention sera versée sur la base de 25 € par enfant de la commune à l'association Sportive du Valromey. Vote à l'unanimité.

Affouage

Comme chaque année, la commune de Valromey-sur Séran propose des lots de bois. Pour prétendre à l'attribution d'un lot, il faut être propriétaire d'un



logement fixe et réel sur la commune, y séjourner 5 mois durant la période hivernale et disposer d'un mode de chauffage au bois. A l'attribution du lot, l'affouagiste devra s'acquitter du paiement de la taxe de 30 € pour 15 stères de bois et fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de Belmont :

04 79 87 33 57 - jusqu'au 30 septembre 2023 avec autorisation d'exploiter jusqu'au 30 avril 2024.

Les secteurs d'affouage seront communiqués au moment de l'inscription.

► Conseil municipal du 26 juin 2023

• Dispositif "argent de poche" :

Ce dispositif permet aux jeunes de 16 et 17 ans de notre commune de travailler durant les vacances d'été et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par demi-journée. Trois candidatures ont été déposées. Vote à l'unanimité.

• Désaffectation et aliénation de chemins :

Suite à l'enquête publique, il est proposé l'aliénation du chemin des ânes à Lompnieu, d'une portion d'un chemin rural à Fossieu et d'un délaissé de chemin rural à Luthézieu. Les propriétaires riverains seront informés. L'aliénation du chemin à Pont est repoussée car des travaux de voirie doivent y être réalisés. Le prix retenu est celui proposé par les Domaines. Vote à l'unanimité.

• Acquisition d'une élagieuse :

Une élagieuse sera achetée pour un montant de 38 760 € chez NOREMAT. L'élagieuse actuelle sera revendue sur le marché de l'occasion. Vote à l'unanimité.

• Demande d'acquisition du lot n°4 du lotissement Pré-Perret à Sutrieu :

Madame MAZON Raphaëlle se porte acquéreur de ce lot d'une surface de 1085 m2 au prix de 32 € le m2. Vote à l'unanimité.

• Transfert du résultat relatif au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes de Bugey-Sud :

Ce transfert de compétences implique le transfert des résultats budgétaires de l'année 2022 soit un excédent cumulé (eau et assainissement) de 215 742 € au profit de la CCBS qui exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2023. Vote à l'unanimité.

Argent de poche



Cette année trois jeunes (Lilian, Maxime et Romane,) ont travaillé sur la commune dans le cadre de l'opération Argent de poche.

Ils ont participé à l'entretien des chemins ruraux, effectué l'inventaire du tableau des clefs et mis à jour les adresses des habitants de la commune.



JF Martine entouré des agents techniques et de Romane et Lilian.

Voirie et autres travaux

Dans le dernier bulletin, nous avons annoncé que 4 voiries étaient en liste complémentaire à la CCBS, parmi lesquelles la route de Pont et le chemin de Larue. Ces travaux devraient être effectués en septembre 2023.

Une session de marquage au sol (passages piétons, STOP, etc.) a également été réalisée pour un coût de 5 128 €, dont 1 858 € pris en charge par la communauté de communes Bugey-Sud.

30 tonnes de point-à-temps, dont 20 tonnes à la charge de la CCBS, ont été déployés pour réparer la chaussée. À titre indicatif, la CCBS a commandé un total de 150 tonnes de point-à-temps pour l'ensemble des 42 communes.

En ce qui concerne le petit patrimoine, plusieurs devis ont été validés pour des travaux de réfection, notamment pour les deux lavoirs de Massignieu et celui de Linod, ainsi que les fours de Fitignieu et de Glargin.

Les travaux sur le cimetière de Lompnieu devraient également débuter au dernier trimestre 2023.



Marquage de l'arrêt de bus de Neyrieu

La commission travaux a entamé l'inventaire des chemins ruraux. Cet inventaire va permettre de recenser et de documenter l'ensemble des chemins ruraux présents sur le territoire communal, ce qui contribue à la préservation du patrimoine local et à la sauvegarde du réseau des voies traditionnelles. En ayant une vision globale des chemins ruraux, la commune pourra mieux planifier et gérer leur entretien, leur rénovation ou leur aménagement. Cela facilitera la prise de décision concernant les investissements à réaliser pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des voies. Enfin, l'inventaire des chemins ruraux va permettre de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion du domaine public routier et faciliter la collaboration avec les administrations compétentes.

En somme l'inventaire des chemins ruraux est un outil essentiel pour une gestion responsable du territoire communal, permettant de sauvegarder le patrimoine, de planifier les actions futures et de valoriser le cadre de vie pour les habitants et les visiteurs. L'inventaire sera terminé avant la fin de l'année 2024.

Pour exemple, 60 chemins ruraux ont été inventoriés sur la commune déléguée de Belmont-Luthézieu, représentant près de 30 kilomètres.



Marquage près de la mairie de Sutrieu



Familles de Vacances

Cet été, grâce à la commission sociale et à la disponibilité de familles bénévoles, 5 enfants suivis par le Secours Populaire de Bourg-en-Bresse sont venus ou revenus dans le Valromey pour un petit séjour du 15 au 20 juillet.

Ils ont pu profiter d'activités divertissantes : accrobranche, poney, cinéma de plein air, baignade... D'autres familles auraient été séduites par l'expérience. Malheureusement, des difficultés de calendrier ou de disponibilité de jeunes enfants ne leur ont pas permis de concrétiser leur projet cette année. Espérons que toutes les familles restent motivées pour l'année prochaine !





PLU : Finalisation du projet début 2024

L'élaboration du PLU est en cours, avec un objectif d'arrêt du projet en début d'année 2024. Il s'en suivra une phase de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'Etat, chambre d'agriculture, communes limitrophes...). Ces personnes disposent de trois mois pour formuler leur avis. Une enquête publique aura lieu fin du 1er trimestre 2024 et l'approbation du PLU devrait avoir lieu à l'automne 2024.

Le projet de zonage, qui définit les zones constructibles, naturelles et agricoles, est maintenant arrêté. Le règlement, qui traduit les règles applicables aux constructions, est en cours d'écriture.

Le PLU s'inscrit dans le cadre de la loi Climat, qui fixe comme objectif de réduire de moitié l'artificialisation des sols dans les dix prochaines années. Sur la période de

référence, (2012/2021)

3,61 ha d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ont été consommés et 5,2 ha de

surface hors ENAF. En proposant des valeurs respectives à 1,7 ha et 3,6 ha, l'objectif de diviser par deux les surfaces à urbaniser est respecté.

L'accueil de nouveaux arrivants se fera en privilégiant la réhabilitation des bâtis mutables et des maisons de village. Des parcelles constructibles seront proposées dans les dents creuses des villages.

Des comptes-rendus sont publiés sur le site Internet de la commune. Le cahier de doléances est toujours disponible en mairie.

Espace coworking : (espace de travail partagé) Ouverture d'un tiers-lieu en septembre

Le nouvel espace coworking est livré dans les temps et dans le respect de l'enveloppe budgétaire (220 210 € HT dont 70% de subventions).

Cet espace de travail partagé est ouvert aux télétravailleurs, chefs d'entreprise, porteurs de projets...

Une salle de réunions y est adossée ; y seront proposées des permanences et activités en lien avec le numérique, la vie économique (formations...). Spacieux, lumineux, répondant aux standards en termes d'équipements (fibre optique, vidéoprojecteur...), cet espace offre un cadre de travail agréable. Les valeurs d'entraide et de partage sont au cœur de l'esprit coworking : faire de nouvelles connaissances, étoffer son réseau, nouer de nouveaux partenariats...

Par une convention, en échange d'un loyer, l'association Vivre en Valromey Retord se voit confier la gestion et l'animation de ce lieu.

La commune conserve la gestion de la salle de réunions, disponible sur demande. Toute demande en lien avec l'activité économique sera étudiée avec attention.

Portes ouvertes et inauguration auront lieu **le vendredi 29 septembre à partir de 14 heures** en présence des partenaires du projet.

Toutes les informations pratiques d'accès vous seront communiquées par l'association Vivre en Valromey Retord qui se verra confier la gestion de l'équipement.

Informations et réservation :

Marie-Agnès Moineau - 06 08 49 83 97
- contact@vivreenvalromeyretord.com

Participation forfaitaire à l'Assainissement collectif (PFAC)

Vous êtes titulaires d'une autorisation d'urbanisme (PC/DP) nécessitant un raccordement à l'assainissement collectif ?

Alors, vous êtes redevables de la PFAC (Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif).

Toutes les demandes de raccordement déposées avant le 31/12/2023 se verront appliquer le tarif délibéré par la commune de Valromey-sur-Séran soit 1500 € TTC (Forfait)

Toutes les demandes postérieures au 01/01/2024 se verront appliquer le nouveau tarif CCBS soit 25€/m2

Les demandes de raccordement se font auprès de la régie des eaux.

► Fête des voisins

Samedi 3 juin a eu lieu la fête des voisins sous un beau soleil. Vous étiez nombreux et tous les villages étaient représentés. Le repas partagé, la bonne humeur, la musique et l'animation Ouscrapo ont été largement appréciés. Forts de ce succès, nous renouvellerons cette journée en 2024.



► Fête de l'AMAP

Samedi 8 juillet, la fête de l'AMAP Terre Ain d'Entente a été une belle réussite avec la venue de près de 300 personnes : un grand moment de convivialité, une large diversité de personnes et de générations. Dans le cadre agréable de la salle des fêtes de Belmont, petits et grands ont pu apprécier le spectacle "Et voilà!" du collectif Merci la Rattrape, déguster apéros et repas confectionnés avec les denrées des producteurs de l'AMAP, savourer les glaces de Myrtille la chevrrière. La soirée s'est poursuivie avec succès par un bal folk animé par les Canuts'Bal. Un grand merci à tous les bénévoles.



► Cinéma en plein air

Mardi 18 juillet, Ciné-rencontre a organisé une soirée "cinéma en plein air" à Chongnes. Un vrai succès avec plus de cent personnes présentes, une météo clémente et la possibilité de se restaurer avec les Krépités! Le film proposé était "L'école du bout du monde".



◀ Balades littéraires

Le théâtre de la Chrysalide a proposé des balades littéraires sur 2 week-ends. Les 8 interprètes nous ont emmenés dans les plaines et montagnes du Dakota Sud avec le récit sur cette femme incroyable qu'était Calamity Jane.

- **les 24 et 25 juin** : de Chongnes en passant par Linod, Don, puis en suivant l'Arvière jusqu'à la source du Groin ;
- **les 1er et 2 juillet** : de l'Adoue à Vieu.



◀ Brocante de Lompnieu

Dimanche 30 juillet, une météo parfaite, des exposants nombreux et une foule de chineurs ont fait la réussite de l'édition 2023 du vide-grenier organisé par ARLO. La buvette et le snack ont été très fréquentés par les visiteurs, qui en ont profité pour faire une pause déjeuner, souvent en famille. Le cadre champêtre de cet événement contribue beaucoup à son succès et à l'ambiance conviviale.



Comme nous l'avions évoqué lors des repas des aînés, nous avons choisi de travailler sur le lien intergénérationnel en interrogeant les doyens de notre commune. Nous avons choisi plusieurs thèmes de travail. La première rencontre que nous avons organisée avait pour thème "mémoire de guerre et de résistance". Nous sommes 4 à avoir travaillé plus précisément sur ce premier sujet : Antoine Bénichou, Victor Foessel, Baptiste Molinier et Eden Nouvelot. Le 2 Mars 2023, l'ensemble des enfants du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont invité M. Gérard Juillet, M. André Poyet et le Colonel Soyer afin qu'ils nous parlent de leurs souvenirs, de leurs vécus et de leurs ressentis pendant la seconde guerre mondiale. Nous avons préparé des questions auxquelles ils ont bien voulu répondre. Voici ce que nous avons retenu.

Au début de la guerre, **Monsieur Juillet et Monsieur Poyet** étaient de tout jeunes enfants ; ils avaient respectivement 4 ans et 2 ans. Ils habitaient le village de Saint-Maurice. Ils nous ont expliqué tous les deux qu'ils ne s'étaient pas vraiment rendu compte que la France était en guerre. En effet, la population était moins impactée à la campagne qu'à la ville et on ne parlait pas beaucoup de l'actualité aux enfants. Ceux-ci continuaient d'aller à l'école, ils aidaient leur famille à la ferme.

Ils nous ont expliqué qu'il y avait beaucoup de solidarité entre les gens. Les familles cachaient des résistants, des réfugiés de guerre, des réfractaires au STO (Service du Travail Obligatoire) et elles fournissaient de la nourriture aux résistants et aux membres de leurs familles habitant les villes.

M. Juillet et M. Poyet nous ont parlé d'un événement très marquant : l'incendie de leur village, Saint-Maurice. En effet, le 15 juin 1944, les nazis ont brûlé le village de Saint-Maurice en représailles à l'attaque des résistants au col de la Lèbe.

M. Juillet et M. Poyet se rappellent de l'horreur de cet événement : toutes les habitations sauf une ont été brûlées. Les gens ont fui dans la précipitation et ils sont allés se cacher. Leur bétail, attaché dans les étables ou dans les champs proches a péri. Les habitants de Saint-Maurice ont été relogés dans les villages voisins, dans la famille ou chez des amis. La solidarité a fonctionné. Puis, ils ont été relogés dans des petites maisons en préfabriqué. On peut voir encore l'une d'elles aujourd'hui dans le village.



▲ Vue sur le bas du village de St Maurice incendié.



◀ Maison préfabriquée où ont été relogés des habitants de St Maurice.



Le colonel Jacques Soyer a évoqué sa carrière militaire. Dans sa famille, les hommes sont officiers de père en fils. Il avait 15 ans en 1939. Après une période dans le Maquis, Jacques Soyer a intégré l'armée fin juin 1944, puis un régiment de tirailleurs marocains au moment du débarquement de Provence. Ses camarades de régiment et lui-même ont libéré Montbéliard. M. Soyer est resté sur le front jusqu'à Noël 1944 ; il se souvient de cet hiver comme d'un hiver aux conditions très rudes : pluvieux, boueux, froid. En janvier, il est retenu pour une formation de 5 mois en Algérie. Il termine sa formation le 8 mai 1945. Il a fait 26 ans de carrière militaire et raconte ses souvenirs dans un livre intitulé "Sable chaud - souvenirs d'un officier méhariste". Il a terminé comme formateur à AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes).

Nous remercions sincèrement ces messieurs pour le temps qu'ils nous ont accordé et pour les souvenirs qu'ils ont bien voulu partager avec nous.

Nous avons été très impressionnés par ce qu'ils nous ont raconté car ces événements se sont déroulés dans les lieux où nous vivons. Des monuments et des vestiges de cette période sont encore visibles aujourd'hui et surtout de nombreuses familles dont nous connaissons encore des petits-enfants ou arrière-petits-enfants ont été blessées ou endeuillées par cette guerre affreuse.

**Antoine Bénichou, Victor Foessel
Baptiste Molinier, Eden Nouvelot.**

CÉRÉMONIES

Commémoration du 8 mai 1945



Cette cérémonie, qui a réuni près de 200 personnes, s'est tenue au Mémorial des morts de la Lèbe en présence de M. Yannick Scalzotto, sous-préfet de Belley, de M. Damien Abad, député, de M. Philippe Emin et Mme Annie Meuriau, conseillers départementaux, et de nombreux maires et élus locaux.

Après l'accueil de Pauline Godet, maire, et de Jean-Paul Larbre, président du Comité du Mémorial des morts 1939-45 du Valromey, Henri Reynaud, ancien ambassadeur de France, a tenu à placer la cérémonie sous le signe de Jean Moulin, héros de la Résistance française, arrêté et torturé par Klaus Barbie, dont nous commémorons le 80ème anniversaire de la mort le 8 juillet 1943.

Le directeur de la Maison d'Izieu, Dominique Vidaud, a également pris la parole, alors que deux lycéennes ont rendu hommage à Gaston Lavoille, directeur du collège de Belley, pour son engagement courageux pendant l'Occupation.

Sous l'égide de René Ordas, une chorale de jeunes, regroupant le conseil municipal des jeunes de la commune et des élèves de l'Ecole Montessori, a interprété plusieurs chants, dont La Marseillaise et Le Chant des Partisans.

La cérémonie a été clôturée par la lecture du message du sous-préfet et l'hommage aux porte-drapeaux, parmi lesquels plusieurs jeunes.

Une stèle à la mémoire de Charles et Fernand DUGONE



C'est à quelques mètres de l'endroit où ils ont été exécutés le 15 juin 1944, au lieu-dit Le Puy des Barres, sur la route du col de la Lèbe, que se dresse désormais la stèle à la mémoire de Charles Dugone et de son fils Fernand, âgé de 15 ans à peine.

Celle-ci a été implantée à l'initiative du Comité du Mémorial des morts 1939-45 du Valromey avec le soutien de la commune de Valromey-sur-Séran. Elle fait suite à une ancienne croix que les charrois avaient fini par arracher, il y a longtemps déjà.

Cette stèle en pierre d'Hauteville a été inaugurée le 15 juin dernier lors d'une cérémonie sobre mais chaleureuse, en présence des petits-enfants de Charles Dugone et d'une assistance nombreuse, dont beaucoup de jeunes.

Après l'accueil de Jacques Fournel, maire délégué de Sutrieu, Michel Pras, membre du Comité du Mémorial, a rappelé les conditions dramatiques dans lesquelles Charles Dugone et son fils avaient été exécutés lors de ces journées de juin 1944 où la Wehrmacht pourchassait le maquis dans la montagne de la Lèbe, sur le plateau d'Hauteville et dans le Valromey, cette "décade sanglante" s'étant soldée par la mort de plus de 40 personnes, résistants et population.

Henri Reynaud, au nom du Comité du Mémorial, a, pour sa part, tenu à souligner que c'est "en résistants" que Charles et Fernand Dugone, dont l'auberge servait de contact téléphonique au maquis, étaient tombés, Charles ayant été reconnu comme "soldat des FFI (Forces Françaises de l'Intérieur)" à l'issue de la guerre et son fils Fernand déclaré "mort pour la France".

Rappelons que c'est ce même 15 juin 1944 qu'une unité de la Wehrmacht a incendié, en représailles de l'action du maquis, le village de Saint-Maurice, ce qui avait valu à la commune de Charancin d'être décorée de la Croix de guerre 1939-45.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 21/05/2023, **Fantine BORGIS**, fille de Emilie Hyvert et de Flavien Borgis (Sutrieu).
- Le 26/06/2023, **Clarisse PEZANT**, fille de Fanny Cheneval-Pallud et de Mickaël Pezant (Vieu).
- Le 03/07/2023, **Louisa GARCIA**, fille de Alexia Curto et de Loïc Garcia (Chassin).
- Le 04/08/2023, **Oscar JABLONSKI**, fils de Paulina Piatkowska et Jakub Jablonski (Champdossin).

Parrainages civils

- Le 15/07/2023, **Naéline COURTINE**, fille de Virgine et Mathieu Courtine (Don).
- Le 26/08/2023, **Isaac JACQUINOT** fils de Léa Gougeon et Thibaut Jacquinot (Belmont).
- Le 09/09/2023, **Gabin PAILHES** fils de Camille Bouvard et Alexis Pailhès (Luthézieu).

PACS

- Le 03/06/2023, **Marie LESCOUALCH** et **Titouan RAVON** (Belmont).
- Le 17/06/2023, **Anna PLAZA** et **David JALMAIN** (Sutrieu).

Mariages

- Le 24/06/2023, **Pattawan SIRIVATTANATAKUL** et **Jean CARALY** (Sutrieu).
- Le 15/07/2023, **Anne-Laure CHAPELAIN** et **François PERRIN** (Vieu).
- Le 22/07/2023, **Florence GUILLOUD** et **Alain MORETTI** (Vieu).
- Le 09/09/2023, **Laure REDOUX** et **Albert LAPERROUSAZ** (Massignieu).

Décès

- Le 28/03/2023, **Paulette CHARVET** née Ulliet (Sutrieu).
- Le 23/04/2023, **Albert VEYLET** (Sutrieu).
- Le 19/06/2023, **Eric SEFERIAN** (Champdossin).
- Le 02/07/2023, **Nicole MAS** (Chassin).
- Le 12/08/2023, **Noël ROMANO** (Samonod).

AGENDA

• **Mardi 10 octobre** : de 17h30 à 19h, rue du Boule à Champagne : dégustation des différents produits proposés par l'AMAP.

• **Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre** : Exposition de peinture et d'arts plastiques à la salle polyvalente de Belmont. Vernissage samedi 14 à 18h00

• **Mardi 31 octobre** : Fête Halloween à la salle polyvalente de Belmont.

• **Samedi 11 novembre** : Cérémonies à 10h30 à Fitignieu, 10h45 à Charancin et Luthézieu, 11h00 à Belmont, Chongnes, Lompnieu et Sutrieu. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue des cérémonies à la salle des fêtes de Chongnes.

• **Dimanche 12 novembre** : Conférence sur le thème "Déportation : la souffrance en héritage" à la salle polyvalente de Belmont organisée par le comité du Mémorial de la Lèbe.

• **Samedi 18 novembre** : Spectacle de magie à la salle polyvalente de Belmont.

• **Samedi 2 et dimanche 3 décembre** : Repas des aînés.

• **Samedi 16** : Noël des enfants.

• **Samedi 16 et dimanche 17 décembre** : Les folies du Valromey organisée par l'association des Artarins.